

Maintenir le caractère agricole du territoire

Thèmes :

Cadre de vie / Convivialité / Economie / Tourisme / Artisanat / Sensibilisation de la population

Défis thématiques du PCDR :

- A. Valoriser le patrimoine lobbain dans une dimension citoyenne (sensibilisation/éducation) et économique (mise en tourisme) tout en assurant sa protection
- D. Favoriser la cohésion et la mixité sociale en misant sur des infrastructures conviviales et sur une amélioration de la communication.

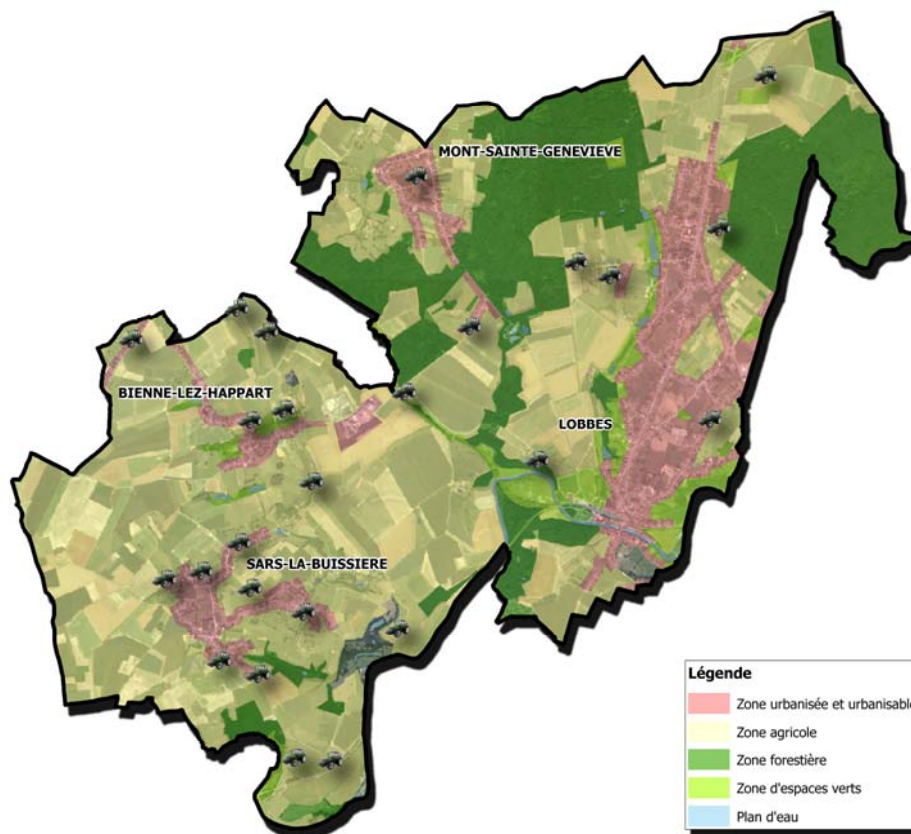
Objectifs opérationnels :

- A.2. Améliorer le maillage écologique du territoire et assurer sa protection.
- A.6. Soutenir et diversifier l'économie locale.
- D.4. Favoriser la cohésion sociale par l'organisation d'évènements.

Justification du projet :

Lobbès est localisé dans la région agro-géographique du plateau hennuyer caractérisée par la grande culture céréalière et betteravière couplées à l'élevage. La commune se caractérise par un nombre constant mais limité d'exploitants agricoles (28 depuis 2006). En 2009, plus de 80% des chefs d'exploitations ont entre 45 et 65 ans, synonyme d'un vieillissement de ces derniers. Par ailleurs, selon l'enquête agricole de 2007, aucun chef d'exploitation de plus de 50 ans n'affirme avoir, de manière certaine, un successeur. Dès lors, il apparaît important pour la commune de Lobbès de sensibiliser la population au caractère agricole de la commune de sorte à faire perdurer celui-ci. En effet, c'est l'activité agricole qui façonne le paysage et le cadre de vie de la commune de Lobbès.

La commune de Lobbès a la spécificité d'être scindée en deux, avec à l'ouest un cadre fortement agricole et à l'Est un cadre plus urbain où la population a tendance à oublier le caractère rural de la commune.



Les villages de Bienne-lez-Happart, Sars-la-Buissière sont les plus agricoles de la commune suivis de Mont-Sainte-Geneviève et le village beaucoup plus urbain qu'est Lobbes.

Description du projet :

La présente fiche-projet se décline en 3 approches :

- la mise sur pied d'un groupe de travail ;
- la promotion de l'agriculture ;
- la cohabitation agriculteurs / habitants.

La création d'un groupe de travail

La mise en place d'un groupe de travail permettrait aux agriculteurs d'aller à la rencontre des attentes de la population et de mettre en avant les problèmes auxquels ils sont quotidiennement confrontés.

La mise en place de ce type de groupe de travail permettra de réunir autour de la table :

- Les agriculteurs ;
- Les instances communales ;
- La CLDR ;
- L'office du tourisme et le Syndicat d'initiative ;
- La Fondation Rurale de Wallonie ;
- Etc.





L'avenir de l'agriculture semble sombre sans une diversification de celle-ci afin de séduire d'éventuels successeurs au sein de la population ou de motiver les descendants d'agriculteurs à faire perdurer la tradition rurale de la commune. Tels sont les objectifs de la mise en place de tels groupes de travail qui pourraient déboucher sur la création d'une Commission Agricole Permanente à Lobbes.

Promouvoir l'agriculture

La promotion de l'agriculture n'est pas chose aisée et peut être envisagée sous différents aspects. Cette fiche-projet propose quelques pistes de solutions afin que la population prenne conscience de l'importance du cadre agricole communal.

Une promotion des produits du terroir par rapport à la grande distribution s'avère intéressante pour faire prendre connaissance à la population de la richesse patrimoniale de la commune. Pour favoriser cette prise de conscience collective, il faut soutenir les initiatives telles que la réalisation de marchés du terroir, de foires agricoles, de circuits gourmands, durant lesquels une identité communale doit ressortir. Ce type d'initiative permettrait de mettre le patrimoine agricole à l'honneur et rapprocherait la population de celui-ci tout en l'incitant à se rendre, à nouveau, à la ferme pour se procurer les matières premières telles que le lait, les œufs, le blé, les pommes de terres, etc. La promotion des produits du terroir doit s'aligner sur la législation et sur le vade-mecum de la commercialisation des produits du terroir wallon (www.agriculture.wallonie.be).



Dans le cadre de cette promotion des produits du terroir, il s'avère primordial de développer les productions locales en circuit court. En effet, la diversification et les productions en circuit court ont pratiquement disparus suite à l'attrait de la population vers la moyenne et la grande distribution. L'agriculture peut miser sur les considérations environnementales dans la promotion des produits locaux. Les habitudes des consommateurs ne risquent pas de changer du jour au lendemain, uniquement au gré des préoccupations environnementales, mais soutenir ce type d'initiative permettrait de maintenir voire de développer les villages qui sont et doivent rester ruraux.

Le manque de communication avec la population passe sous silence les efforts effectués par les agriculteurs en termes de gestion des paysages et de l'environnement. La méconnaissance de la population par rapport aux MAE (Mesures agro-environnementales) appliquées aux agriculteurs illustre bien ce manque de communication. Si dans le passé, les agriculteurs supprimaient certaines haies, cette tendance s'inverse actuellement avec le maintien et la création de nouvelles haies naturelles dans une optique environnementale.

Des actions de sensibilisation dans les écoles par l'intermédiaire de bandes dessinées ou de films participatifs, par exemple, permettraient cette prise de conscience collective. Un partenariat entre les institutions scolaires, communales et le monde agricole permettrait de faire découvrir aux enfants, dès leur plus jeune âge, la richesse patrimoniale de leur commune. Cette découverte peut s'accompagner de la mise en place d'un mini salon de l'agriculture destiné à toute la population mais reprenant une section dédiée aux enfants sous la forme d'un parcours instructif et participatif retraçant l'histoire de l'agriculture, son évolution, les contraintes du métier,...

Cette promotion de l'agriculture auprès des jeunes s'avère indispensable pour le monde agricole de demain. En effet, la commune se caractérise par des exploitants agricoles de plus en plus âgés et dont la succession n'est pas toujours assurée. En effet, selon le recensement agricole de 2007, aucun agriculteur de 50 ans et plus n'évoque avec certitude la présence d'un successeur à l'exploitation. Pourquoi ne pas essayer de susciter des vocations...



La cohabitation agriculteur/habitants

La cohabitation entre monde agricole et habitants de la campagne suscitent parfois quelques difficultés pour lesquelles un consensus doit être trouvé. Des efforts bilatéraux seront indispensables. Quelques outils peuvent aider à une cohabitation harmonieuse :

- **L'élaboration d'un encart consacré à l'agriculture dans le bulletin communal** qui présenterait l'activité agricole dans son ensemble. Cette brochure permettra de faire connaître les réalités du métier d'agriculteur aux habitants actuels et futurs de la commune. Cette brochure devrait, idéalement, être accompagnée d'un calendrier reprenant les périodes :
 - o de pulvérisation ;
 - o d'épandage du fumier ;
 - o de récoltes betteravières et céréalières.

Cet encart devra évoluer dans le temps pour sensibiliser, de manière continue, la population au caractère agricole de la commune et contribuer à la prise de conscience collective du patrimoine communal. Elle sera également l'occasion d'informer sur les produits de la ferme et sur les évènements ponctuels.

- **L'élaboration d'un code de bonne conduite ou d'une charte de convivialité** qui permettrait de remédier à plusieurs conflits habitants/agriculteurs. Ce type de document permettrait de recadrer d'une part le caractère rural de la commune et d'autre part le besoin de civisme de la société. La distribution de cette charte doit se faire dans l'ensemble de la

commune sous forme de document illustratif reprenant les principaux points indispensables à la sérénité et la prospérité de la commune.

- **La création d'un tourisme à la ferme** qui permettrait à la population de se rapprocher du caractère agricole de la commune. Pour ce faire, les agriculteurs doivent se baser sur la demande potentielle (découverte des paysages, balades en VTT, tables de dégustations,...) tout en instaurant une optique de valorisation de l'agriculture et des produits locaux. Ce tourisme devra être géré de manière durable et constructive afin de ne pas atteindre à la typologie rurale de la commune.

- **La création de partenariats entre la commune et les agriculteurs.** Les agriculteurs, sur base d'une convention, s'engagent à nettoyer les voiries salies par le passage des engins, à réaliser le fauchage des bas-côtés des voiries agricoles, la taille des haies, etc. En contrepartie, la commune ou toute autre institution concernée pourrait s'engager à entretenir voire refaire x mètres de voirie agricole par an, à maintenir les terrains agricoles, à offrir des formations professionnalisées en matière d'accueil touristique à la ferme, ou de langues permettant de répondre à une demande internationale.

- **La mise en place d'un service d'aide et de remplacement pour les agriculteurs** est une forme d'aide apportée à ces derniers en cas de crise (maladie, accident, etc.). Les différents services disséminés en Wallonie sont chapeautés par la Fédération des Services de Remplacement Agricole de Wallonie. Les SRA fonctionnent sur base d'une cotisation annuelle pour un assuré principal et un aidant. En cas de recours au service, un prix horaire est pratiqué selon les raisons qui justifient la demande d'un remplaçant (type 1 : maladie, accident et calamité naturelle ; type 2 : loisirs, vacances, formation et certains cas d'évènements familiaux ; type 3 : surcroît de travail). Les avantages sont nombreux : l'agriculteur peut compter sur l'aide d'une personne qui connaît le métier et ce type d'initiative assure le maintien voire la création d'emploi localement. Un système d'heures social est mis en place et en partie subsidié par la Région wallonne.

Enfin, tous ces efforts déployés dans le cadre de la promotion de l'agriculture et de l'amélioration des liens entre les habitants, les agriculteurs et le monde politique pourraient être fédérés sous un slogan et un logo. Ceux-ci auraient l'avantage de donner une identité au projet et pourraient être utilisés sur les différents supports de communication.

Dans le cadre de cette amélioration du voisinage habitants – agriculteurs, la Fondation Rurale de Wallonie a publié le cahier n°7 : « Agriculteurs et voisinage : Comment cohabiter harmonieusement grâce à quelques actions préventives initiées dans les opérations de développement rural ». Ce cahier regorge de pistes de réflexion que la commune, les habitants et les agriculteurs pourraient mettre en œuvre.

Origine de la demande :

- GT Patrimoine, économie et tourisme ;
- Commission Local de Développement Rural (CLDR).

Localisation :

- Commune de Lobbes.

Statut au plan de secteur :

- Sans objet.

Statut de propriété :

- Sans objet.

Tâches à réaliser

- Création d'un groupe de travail réunissant des membres du collège, de la CLDR, des agriculteurs, des habitants,... ;
- Réalisation de support de communication ;
- Organisation d'un événement d'ouverture à la sensibilisation de la population sur le patrimoine agricole de la commune.

Objectifs visé par le projet :

- Sensibiliser la population au caractère agricole de la commune ;
- Maintenir l'agriculture sur le territoire communal ;
- Promouvoir une cohabitation harmonieuse entre les habitants et les agriculteurs.

Lien avec un autre projet du PCDR :

- FP 1.4 : Création de parcs à déchets verts.

Impact environnemental :

- Redynamisation de l'agriculture sur le territoire communal ;
- Entretien des espaces verts sur la commune ;
- Conservation de la flore et la faune (entretien et maintien des haies) ;

Impact social :

- Amélioration des relations entre les agriculteurs et les habitants ;
- Découverte du monde agricole via diverses activités telles que les foires agricoles ;
- Impact et sensibilisation des plus jeunes à la thématique agricole de la commune.

Impact économique :

- Promotion des produits du terroir ;
- Attractivité accrue de la commune en termes d'offre en tourisme vert ;
- Pérennité du secteur agricole.

Création d'emploi(s) envisagée (nombre et nature) :

- Pas d'emploi direct créé, plutôt soutien à l'économie locale.

Origine du financement :

- Le Service Public de Wallonie :
 - Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3).
- La commune de Lobbes.

Programme de réalisation et priorités

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- L'évolution de l'agriculture et des rapports entre agriculteurs et non-agriculteurs.

État du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Sans objet.

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 2 ;
- Priorité du Collège communal : 2.

Maitre d'ouvrage

- La commune de Lobbes.

Partenaires

- Les agriculteurs ;
- Les habitants ;
- Les élus locaux ;
- La CLDR ;
- L'office du Tourisme ;
- Le SPW – DGO3 ;
- La FRW.

Estimation financière

- Sans objet.

Source d'information

- Cahier de la Fondation Rurale de Wallonie n° 7 : Agriculteurs et voisinage : Comment cohabiter harmonieusement grâce à quelques actions préventives initiées dans les opérations de développement rural ?

Annexes

- Sans objet.